



Journée technique RHOME0

RRGMA/CEN

06/03/2026

12^{ième} programme

Agence de l'eau

Les 4 enjeux du 12^{ème} programme



L'adaptation des
territoires au
changement
climatique



L'atteinte du
bon état des
eaux



La solidarité
entre les territoires



La reconquête de la
biodiversité

Le 12^e programme soutient les opérations qui contribueront à :



1 Organiser la **sobriété** des usages pour tous les acteurs



2 Favoriser les dynamiques naturelles des **milieux** et reconquérir la **biodiversité**



3 Améliorer la **qualité** des **eaux** des milieux



4 Gérer durablement la ressource et l'alimentation en **eau potable**



5 Préserver et restaurer les capacités des **sols** à infiltrer, stocker l'eau et recharger les aquifères

Une grande diversité d'opérations éligibles

Parmi lesquelles des travaux, mais aussi des études, de l'animation, des actions de communication ou de participation citoyenne...

Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité



Restaurer les milieux aquatiques et humides dégradés



Préserver les milieux aquatiques et humides en bon état



Reconquérir la biodiversité dans une approche intégrée des milieux aquatiques et terrestres



Soutenir des stratégies d'actions territoriales

NOUVEAU

Dispositions du 12ème programme sur les suivis de milieux humides



Objectif : Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité

Jusqu'à

80%

Pour les actions les plus ambitieuses



Financement dans le cadre de **suivi post travaux** :

- **de restauration de milieux aquatiques et humides dégradés**
- **de travaux de préservation** suppression ou maîtrise des menaces (ex *mise en défens de berge et installation pompe à nez, maîtrise fréquentation, déplacement usage*)



territoires disposant d'un PGSZH, EBF, stratégie foncière...



NOUVEAU

- d'actions de **restauration de la trame turquoise**

- Le **protocole** doit être **validé par l'AE**.



- **Indicateurs Rhoméo privilégiés** en ciblant l'objectif de suivi recherché

Prévoir le suivi état 0 (de référence)



- Clause dans les cahiers des charges qui prescrit l'utilisation du référentiel des milieux humides (SANDRE)
- **Au solde =>** attestation du dépôt des résultats :
 - ☒ calculette sur la plateforme du CEN RA.
 - ☒ pour les données faunes flore : inventaire national du patrimoine naturel (INPN) géré par le MNHN (remontée de la donnée via la base SILENE de la DREAL)
 - ☒ données piézométriques vers la base ADES administrée par le BRGM



Merci de votre attention